

## Séance ordinaire du 13 septembre 2018

L'an deux mil dix-huit, et le treize septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SALLET Jacques, Maire.

**Présents :** MM. SALLET Jacques - JOLY Christian – CAVILLON Hervé - VÉLON Guillaume -  
Mmes BOYER Frédérique – JOSSERAND Yolande – LETOURNEAU Adeline -  
PACCOUD Karine

**Excusée :** MM CHUNIAUD Roland (pouvoir à Hervé CAVILLON) - TATON Pascal  
Mme JOUVENT Claire (pouvoir à Guillaume VELON)

**Absent :** Mme PERRETANT Delphine

M. VÉLON Guillaume a été nommé secrétaire de séance.

---

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26/07/2018.
  2. Changement de plateforme de dématérialisation des actes (suite au remplacement de la plateforme S2LOW d'ADULLACT par la plateforme DOCAPOST FAST).
  3. Ressources Humaines : Renouvellement contrat Christelle BOUJON.
  4. Projet Mise en séparatif Eaux usées / Eaux pluviales : Point d'étape.
  5. Projet Cœur de village : Point d'étape sur les dossiers Sécurisation du bourg et résidence seniors.
  6. Commissions animations et cadre de vie (suite réunion du 5 septembre).
  7. Elaboration du calendrier des fêtes (préparation réunion du 28 septembre 2018).
  8. Repas communal du 11 novembre.
  9. Questions et informations diverses.
- 

Le procès-verbal de la dernière séance est lu par M. le Maire

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité puis M. le Maire ouvre la séance.

---

Objet de la délibération

Changement de plateforme de dématérialisation des actes (suite au remplacement de la plateforme S2LOW d'ADULLACT par la plateforme DOCAPOST FAST)

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal, que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain propose aux collectivités un accompagnement dans la mise en œuvre du processus de dématérialisation.

Le CDG01 propose par convention, pour le compte de la collectivité cosignataire, un ensemble de prestations destiné à mutualiser les frais d'installation et de fonctionnement d'outils de dématérialisation de certains documents administratifs :

### **La télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité (dispositif ACTES) :**

Ce dispositif consiste en l'envoi à la Préfecture ou sous-Préfecture des actes transmissibles par voie électronique, via une application sécurisée. Il s'agit d'une démarche volontaire de modernisation administrative de la collectivité. L'accompagnement du Centre de gestion est conduit en concertation avec les services préfectoraux départementaux, et environ 260 collectivités bénéficient déjà de cet accompagnement du Centre de gestion de l'Ain.

### **La dématérialisation de la comptabilité publique (Protocole d'Echanges Standard – PES V2) :**

Ce dispositif concerne les échanges de documents entre les ordonnateurs et les comptables. La dématérialisation des pièces jointes et la procédure de signature électronique devront être mises en œuvre selon un calendrier à définir avec les trésoriers.

Monsieur le Maire, donne lecture au conseil municipal, du projet de convention du CDG01.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

### **DECIDE :**

- d'approuver la convention et toute pièce s'y rapportant pour mettre en place la dématérialisation de la comptabilité et certains documents administratifs.
- d'autoriser Monsieur le Maire, à conclure la convention correspondante avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain annexée à la présente délibération.

---

Objet de la délibération

Ressources Humaines : Renouvellement contrat Christelle BOUJON

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le contrat d'engagement de droit public de Madame BOUJON DUBOIS Christelle va arriver à échéance au 10 octobre 2018.

Son emploi d'agent d'entretien devant être reconduit et Madame BOUJON DUBOIS donnant satisfaction, Monsieur le Maire propose de reconduire son contrat pour 5 heures hebdomadaires sur une durée de 6 mois.

Le Conseil Municipal après avoir ouï l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

- accepte de renouveler à compter du 10/10/2018 le contrat d'engagement de Madame BOUJON DUBOIS Christelle en tant qu'agent technique contractuel pour 5 heures hebdomadaires sur une durée de 6 mois,

- autorise Monsieur le Maire à établir et signer ledit contrat ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

## Projet Mise en séparatif Eaux usées / Eaux pluviales : Point d'étape

M. le Maire présente l'avant-projet sommaire et l'étude faite par le bureau d'étude Réalités Environnement de Trévoux suite à la réunion du 31 août 2018.

Les travaux de mise en séparatif initialement prévus en bord d'accotement se feront finalement au milieu de la chaussée du fait de la présence de nombreux réseaux à l'emplacement initial. Cet imprévu engendre un coût supplémentaire.

Les chéneaux de l'Eglise seront raccordés au réseau d'eaux pluviales existant.

Le montant des travaux est estimé à 140 300 € HT dont 14 000 € HT pour le secteur de l'église. Le coût total, études comprises sera de 168 000 € HT.

M. le Maire rappelle que l'acte d'engagement devra être signé avant le 31 décembre 2018 pour pouvoir bénéficier des subventions qui ont été accordées en 2014 et qui seront caduques si elles ne sont pas débloquées cette année.

M. le Maire précise que dans le cadre de la loi NOTRe, les compétences eau potable, assainissement collectif et eaux pluviales urbaines vont être reprises par la communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Pour ce transfert de compétence, le bureau de la CA3B va proposer une augmentation du prix de l'eau de 0,04 €/m<sup>3</sup> en 2019 et 2020, puis une convergence des tarifs lissée sur plusieurs années, pour les personnes raccordées au réseau d'assainissement collectif. Les frais de raccordement et la part fixe ne seront pas revus pour l'instant.

Dans le cadre du projet de mise en séparatif, un diagnostic amiante doit être réalisé. Deux sociétés ont répondu à l'appel d'offre :

	Prix 50 %	Note /20	Techn 30% /20	Délai 20%	Note/20	Note finale/20
GEOCAPA	1 102.50 €	20	0	3 semaines	20	14
ESIRIS	1 455,00 €	13,61	0	-	0	6,8

Réalité environnement propose de retenir la société GEOCAPA.

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité le choix de l'entreprise GEOCAPA pour le diagnostic amiante.

## Projet Cœur de village : Point d'étape sur les dossiers :

### Résidence seniors

Une présentation du projet de résidence sénior en projection vidéo en 3D a été effectuée par Logidia et Archibulle lors de la réunion du 7 septembre 2018.

Le projet consiste en la construction de 5 logements de plain-pied répartis en 2 bâtiments distincts avec respectivement 2 logements type 2 et 3 logements type 3.

Une révision des teintes des boiseries a été demandée par l'Union Départementale de l'Architecture et du Patrimoine. Des panneaux solaires seront installés pour la production électrique en auto-consommation des deux bâtiments. Une partie du terrain sera conservée en verger et en espaces verts.

Le projet est prévu pour ~~fin~~ une programmation en 2021.

## Sécurisation du bourg

M. le Maire explique que suite à la réunion du 11 septembre 2018 avec le maître d'œuvre le cabinet Berthet-Liogier-Caulfuty, plusieurs esquisses seront faites pour présenter un projet avec rétrécissement des voies de circulation, création de voies douces et de places de stationnement longitudinales, installation de ralentisseurs et de radars pédagogiques, sécurisation de la place du village... Le projet sera présenté au Conseil Municipal et à la population en réunion publique. Un relevé topographique devra être effectué pour une partie du projet (celle non couverte par le projet Mise en séparatif EP/EU). Le projet pourrait être mis en œuvre en milieu d'année 2019. Une nouvelle demande de subvention DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) a été faite début août 2018.

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a été relancé par l'association CONCORDIA suite à la rencontre qui avait eu lieu au sujet de la rénovation de la "maison Colin" située vers la salle des fêtes. L'association est intéressée par le projet de rénovation du bâtiment en salle communale et propose une collaboration. Les matériaux et matériels seraient fournis par la commune et les travaux effectués par l'association. Cette dernière est intervenue au mois de juillet sur les communes de Viriat, Attignat et Saint-Julien-sur-Reyssouze dans le cadre d'un nettoyage de plantes invasives. Les membres du Conseil décident de répondre favorablement à la proposition de CONCORDIA.

---

Commissions animations et cadre de vie (suite réunion du 5 septembre).

Mme JOSSERAND informe l'assemblée que les commissions animation et cadre de vie vont fusionner. En effet du fait de la démission de plusieurs membres l'effectif actuel de chaque commission n'est pas suffisant.

Mme JOSSERAND rappelle que :

-la bibliothèque est municipale et non associative et qu'elle est dorénavant ouverte le samedi matin de 9 h 00 à 12 h 00,

- une boîte à lire a été installée par la Grange aux parapluies devant l'épicerie, les livres recyclés par la bibliothèque y seront éventuellement déposés.

Un projet de récupération de bouchons plastiques avec dépôt à l'épicerie est actuellement à l'étude.

Mme PACCOUD fait un point sur le fleurissement. Dans le cadre du concours départemental des particuliers, les photos des maisons des candidats volontaires ont été faites cette année par MM Roland CHUNIAUD et Pierre ROUX, les membres du comité de fleurissement ne souhaitant plus s'en occuper depuis 2 ans. Elle informe l'assemblée que des problèmes de communication entre les bénévoles du comité de fleurissement et les agents techniques sont récurrents.

En ce qui concerne les fêtes de fin d'année, des sapins stylisés sur des palettes seront installés aux entrées du village et des sapins naturels sur pied seront mis aux abords des bâtiments publics et des commerces. Les scènes décoratives seront installées sur la place de l'église et un projet d'illumination de la salle des fêtes par projection de lumières et/ou d'images sera étudié.

M. le Maire rappelle que la réunion de préparation du calendrier des fêtes aura lieu le 28 septembre 2018. Une invitation sera prochainement faite à chaque président d'association. En ce qui concerne la municipalité, les vœux auront lieu le 6 janvier 2019 et la réunion de préparation du calendrier des fêtes le 27 septembre 2019. Les commémorations resteront identiques à cette année. Le repas communal du 11 novembre sera également reconduit.

---

#### Repas communal du 11 novembre

M. le Maire rappelle que le repas communal du 11 novembre doit être organisé. Il ajoute que 3 récipiendaires des sapeurs-pompiers volontaires seront médaillés cette année pour 10 ans de services.

Il est décidé de reconduire la même formule que ces dernières années, à savoir une prestation « clefs en mains » comprenant la préparation de la salle, le service d'un repas type buffet d'entrées, plat chaud, fromage, dessert et boissons comprises, le rangement et le nettoyage de la salle. Des devis seront demandés auprès du restaurant « La Table d'Angèle » à Pont-de-Vaux qui avait assuré la prestation ces 2 dernières années et également au nouveau gérant de la boulangerie-pizzeria de Saint-Jean. La liste des invités sera confirmée lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

---

#### Questions diverses :

Le Conseil Municipal a :

- Pris note :

➤ **Boulangerie Pizzeria**

Le maire informe l'assemblée que la reprise de la boulangerie-pizzeria par Marc et Annick STEVENIN est effective depuis ce jour 13 septembre et qu'un état des lieux est planifié vendredi 14 septembre en présence des anciens et des nouveaux locataires. Le nouveau bail commercial sera rédigé à la fin du bail en cours, soit en juillet 2020, avec le concours de Maître MONTAGNON de Montrevel-en-Bresse.

Le maire informe également qu'il est toujours en attente du rapport de l'huissier dans le cadre du différend BORDIGNON.

➤ **Eclairage public**

Un communiqué a été distribué dans les boîtes aux lettres pour informer de la coupure de l'éclairage public entre 23H30 et 5H30 excepté les projecteurs de l'église, à compter du 17 septembre 2018.

➤ **Fibre optique**

Une réunion avec le SIEA et le prestataire a eu lieu le 11 septembre, pour la présentation du projet de desserte de la commune via l'artère récemment installée et du projet de Wifibre pour la desserte partielle du hameau de Montéfanty. A terme, cela concerne à peu près la moitié de la commune, une confirmation sera prochainement donnée. La mise en place de la fibre optique est prévue fin premier semestre 2019.

➤ Commission SCOT

Une réunion de la commission SCOT de la CA3B aura lieu le mardi 18 septembre 2018 à 15 h 00 à Montrevel-en-Bresse, avec à l'ordre du jour l'avis sur le PLU de Saint-Jean-sur-Reyssouze dans le cadre de la consultation des PPA. Guillaume VELON et M. le maire iront présenter le projet de PLU en début de séance.

➤ Voiries

M. le Maire informe l'assemblée de la réception d'un courrier d'un habitant concernant l'affaissement d'un chemin au hameau des Vernes. Un rendez-vous sera proposé avec l'exploitant riverain pour trouver une solution pérenne.

Réfection du pont sur un bief à Haute-Serve : M. Guillaume VELON a rencontré le Syndicat du bassin versant de la Reyssouze puisque le bief est répertorié comme cours d'eau. Des demandes en Préfecture sont nécessaires pour le curage et le dallage du bief. Une réflexion plus poussée est impérative avant d'entreprendre les moindres travaux.

Dominique JOLY a signalé un affaissement du talus Route du bois du Mont, suite peut-être aux travaux effectués par SOBECA dans le cadre du passage de l'artère fibre optique. Le lieu a été sécurisé en attendant de voir ce qui doit être fait après visite des élus.

➤ Curage fossé dans les bois du mont

M. le Maire informe l'assemblée que M. CHAPELAND a relancé sur les travaux en périphérie de son bois situé à Corbeil. Il rappelle que le dossier comporte une partie privée qui sera prise en charge par M. CHAPELAND et une partie publique, comprenant une traversée du chemin et le curage du fossé, qui sera prise en charge par la commune.

➤ Commission Bâtiments

Une réunion de la commission bâtiments doit être organisée pour revoir différents points concernant les bâtiments avec la mise en accessibilité dans le cadre de l'Ad'AP, la remise aux normes du parafoudre de l'église, la mise en sécurité de la salle des fêtes suite à la visite non conforme de la commission de sécurité, ... Le logement de la cure toujours en attente de location pourrait aussi être rafraîchi par quelques peintures et tapisseries. La réunion est fixée au lundi 8 octobre à 18 h.

➤ Libération de deux logements

La SEMCODA informe de la libération de 2 logements sur la commune, un au lotissement des Fontaines route du Montcel (Mme GENTON) et un au lotissement de Mons route des Platières (M. DESTHIEUX).

➤ Nouveaux arrivants

M. le Maire informe que la maison sise 212 route de Barbery (lotissement Maison du pré) et sensible aux inondations par ruissellement a été vendue.

➤ Marianne et fronton de la mairie

L'emplacement pour l'installation de la Marianne et du portrait du Président de la République est entériné sur le mur Est de la mairie. Concernant le fronton « Liberté, Egalité, Fraternité », une relance a été faite auprès de la marbrerie BUISSON à Montrevel-en-Bresse pour avoir un devis réactualisé.

➤ Invitations et rapports d'activités

M. le Maire fait passer divers rapports d'activités et invitations :

\* Tour de l'agglomération le samedi 15 septembre 2018, avec un passage à 14H40 à Saint-Jean-sur-Reyssouze,

\* Journée de visite sur le thème des territoires et énergies renouvelables, le vendredi 12 octobre 2018 à Romans (opération plan climat),

\* l'ECO de l'Ain, hors série de l'hebdomadaire retraçant les chiffres du Département.

\* de la tenue de la prochaine séance le jeudi 11 octobre 2018 à 20 h 30.

---

L'ordre du jour étant épuisé et l'Assemblée n'ayant plus de question, le Maire lève la séance.